

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-50-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 50/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Jeunesse – Modification de la convention Action Jeune Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la politique d'animation jeunesse de la CCLL et dans la continuité des actions engagées et confiées à l'association Familles Rurales du Plateau d'Amancey, il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2026, pour une durée de 1 an. Cette convention pourra être prorogée d'un an.

Ces actions jeunesse sont subventionnées par le Conseil départemental dans le cadre du Contrat de Territoire Sport Culture Jeunesse 2024-2026, à hauteur de 12000 € par an pour cette action.

Dans le cadre de ses missions, l'animateur intervient sur le secteur d'Amancey mais aussi au collège Pierre Vernier d'Ornans et au collège privé d'Amancey.

La participation de la CCLL à cette action, pour cette année 2026, est de 37693.83 € (prévu au BP 2026).

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

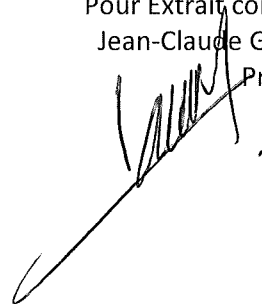
- De valider le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'action jeunes sur le secteur d'Amancey,
- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC Grenier', written over a diagonal line that extends from the top right towards the bottom left.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-50-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026